



Avenir de la Fonction publique : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

les propositions - 16 juin 2015

Le 16 juin 2015, Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales la dernière version des propositions gouvernementales portant notamment sur les grilles indiciaires dans le cadre de la négociation dite PPCR (Parcours Professionnels, et Carrières Rémunérations).

La ministre a d'abord rappelé l'attachement du gouvernement à la Fonction publique et sa volonté d'aboutir à un accord majoritaire sur les carrières et les rémunérations. «Il est normal que les fonctionnaires soient rémunérés à hauteur de leur qualification et de leur investissement» a-t-elle déclaré. L'ensemble des mesures proposées seront retirées s'il n'y a pas d'accord majoritaire.

Restructurer les rémunérations et fluidifier les carrières étaient les objectifs retenus. Ces objectifs seront mis en œuvre dans un calendrier resserré : 2017-2020.

Tous les fonctionnaires, de catégorie C, B ou A, bénéficieraient d'une revalorisation de leur traitement au 1^{er} janvier 2017 avec la mise en place de la première étape de la restructuration des grilles.

Intégration d'une partie des primes dans le salaire : en 2016, les premières mesures de transformation des primes et indemnités en points d'indice interviendraient pour les agents de catégorie B : ces mesures seraient sans effet sur le pouvoir d'achat, mais importantes pour ceux qui partent en retraite).

Cette intégration d'une partie des primes dans le salaire correspond à :

- 4 points pour la catégorie C, soit 181,92 € net par an,
- 7 points pour la catégorie B, soit 318,36 € net par an,
- 9 points pour la catégorie A, soit 409,32 € net par an.

Les agents ne bénéficiant pas de régime indemnitaire se verraient attribuer des points supplémentaires dans les mêmes proportions

Carrières : les durées de carrières proposées se verraient raccourcies par rapport aux premières propositions.

Tout agent aurait vocation à bénéficier d'au moins un avancement de grade dans sa carrière.

Pour la catégorie C :

- 1^{er} échelon, l'indice majoré serait porté à 330 (321 actuel) ; le dernier échelon porté à 473 (462 actuel).

- passage de 4 à 3 grades (soit 2 au lieu de 3 pour les agents C recrutés par concours). Les corps et grades d'emplois atypiques seraient portés au même niveau et des discussions porteront sur les agents de maîtrise de la Territoriale.

Pour la catégorie B :

- 1^{er} échelon, l'indice majoré serait porté à 343 (326 actuel) ; le dernier échelon serait porté à 587 (562 actuel),
le tout d'ici 2018. La filière sociale ferait l'objet d'un traitement particulier à compter de 2018 pour un alignement sur la filière paramédicale (catégorie A).

Pour la catégorie A :

- 1^{er} échelon, l'indice majoré serait porté à 390 (365 actuel) ; le dernier échelon serait porté à 821 (783 actuel) d'ici 2020 (attachés, enseignants, ingénieurs, etc.).

Rendez-vous salarial : la valeur du point d'indice est gelée depuis juillet 2010. La ministre a évoqué la tenue d'un rendez-vous salarial au printemps 2016. Il sera inscrit dans le projet d'accord.

Accord majoritaire : la ministre a bien précisé que le gouvernement souhaite un accord majoritaire ; dans le cas contraire, les mesures proposées ci-dessus ne seront pas mises en œuvre et il n'y aura pas de rendez-vous salarial.

Extrait de son discours : "*Ces mesures sont liées à la conclusion d'un accord majoritaire. Afin que vous puissiez prendre position sur l'accord proposé en ayant connaissance de l'ensemble des éléments qu'il sous-tend, je souhaite également vous informer de la position du Gouvernement, si nous ne parvenons pas à recueillir une majorité de signatures.*

Dans cette éventualité, l'ensemble des mesures de revalorisation et les grilles telles que je vous les ai proposées seront retirées ainsi que le principe d'un rendez-vous salarial au printemps prochain."

Les suites

La négociation est prévue jusqu'au 9 juillet et les syndicats auront jusqu'à la fin septembre pour faire connaître leur position.

- 22 juin après-midi, 14h30 : réunion technique sur les grilles
- 30 juin matin et 6 juillet matin, 9h30 et 10h : réunions plénières
- 9 juillet matin, 9h30 : réunion plénière avec la ministre.